

Décision

Générale

colonial

Décision n° 699/SG/FP accordant congé de fin de séjour à M. Pierre Barthony, adjoint au Chef d'exploitation du Port de Djibouti....

n° 699/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 mai 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de fin de séjour de 4 mois 6 jours à passer à Sainte-Livrade-sur-Lot, route de Bordeaux, lieudit « À Salban », 47, est accordé à M. Pierre Barthony, adjoint au Chef d'exploitation du Port de Djibouti, catégorie C, groupe III, qui aura accompli au 10 juin 1968 25 mois 9 jours de services ininterrompus dans le Territoire. Art. 2 —Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste Djibouti-Paris est accordée à M. Pierre thony, qui voyagera accompagné de sa femme et de ses quatre filles âgées de 20, 18, 11 et 4 ans et qui quittera le Territoire le 10 juin 1968. Art.3-M. Pierre Barthony pourra prétendreï dans les conditions habituelles, au remboursement, tant pour lui-même s, que pour sa famille, des frais de transport par voie ferrée en 2° classe Paris-Sainte-Livrade-sur-Lot (47). Ar.4-Là e dépense est imputable au budget annexe du Port.